L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 30 JUIN 1885.

Elixir Oriental.

L'Elixir Oriental est une liqueur d'un goût très fin et très agréable jouissant de propriétés extraordinaires contre toutes les affections de l'estomac. Il guérit très vite la dyspepsie, active les digestions difficiles, fait disparaître les aigreurs, les vomissements et les gaz de l'estomac, et augmente considérablement l'appétit qui devient impérieux. Par son usage la nutrition se régularise et l'anemie, la faiblesse générale, les pâles couleurs disparaissent comme par enchantement. Il combat aussi avec succès les congestions du foie et les irritations de l'intestin, si fréquentes chez les enfants.

Cet élixir est un fortifiant et un tonique de premier ordre ; ses merveilleuses propriétés reconstituantes ont été constatées et appréciées par les médecins les plus distingués de la Nouvelle-Orléans, qui l'ont employé avec le plus grand succès.

Dose : Un petit verre avant et après chaque repas.

M. Tardos,
Cher monsieur—Le cordial que vous avez eu la bonté de soumettre à mon appréciation est surtout bon dans les cas de dyspepsie. Il est à la fois stomachique et carminatif, et j'en recommande l'usage à ceux dont l'état bénéficierait de cette classe d'agents.
E. S. LEWIS, M. D.

J'ai fait usage expérimentalement du *Cordial Stomachique de M. Tardos* et n'hésite pas à affirmer qu'il a été très efficace dans des cas de difficulté de digestion accompagnée de flatulence et de malaise après les repas. Il augmente l'appétit et active rapidement les fonctions de l'estomac.
D. C. HOLLIDAY, M. D.

Certificat de Mlle Angela Casenave.
Pendant quinze années consécutives j'ai souffert de la dyspepsie. Ayant été condamnée aux soins de plusieurs médecins sans en éprouver de bien, la maladie devint chronique ; c'est alors que M. Tardos m'engagea à faire l'essai de son Elixir. J'en ai pris quatre bouteilles et ne souffre plus. Je me crois même guérie, car, depuis le 27 février, je n'en ai plus pris.
ANGELA CASENAVE,
Chemin du Bayou, 246.

J'atteste la vérité des lignes qui précèdent en ma qualité de médecin de la famille.
LEON FERRIER, M. D. P.

M. Jules Tardos.
Cher Monsieur—Je vous envoie un certificat de ma mère dont la digestion se faisait mal depuis quelque temps, et qui souffrait aussi beaucoup de la constipation. Elle a pris de l'Elixir préparé par vous et en a éprouvé d'excellents effets.
Respectueusement,
W. P. SNEAD.

Ces lignes ont pour objet de certifier que j'ai beaucoup souffert de la digestion et de la constipation, et qu'en faisant usage de l'Elixir en question, j'ai été immédiatement soulagée. Je suis âgée de 70 ans, et recommande volontiers cette excellente préparation à toute personne souffrant d'une mauvaise digestion.
MME REBECCA SNEAD,
Rue Tremé 246.

Nouvelle-Orléans, 1885.

DÉPOT GÉNÉRAL :
AU MAGASIN DE
ANGELO M. & JOSEPH SOLARI,
Coin des rues Royale et Douane, Nlle-Orléans.
Vente en gros et au détail. 12 avril—

Hôtels, Restaurants, &c.

FRAPART HOUSE.
MANDEVILLE.

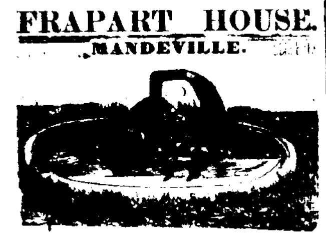

SOURCE FERRUGINEUSE.
Hôtel et Restaurant de premier ordre.

L'établissement s'élève sur les bords du lac, dans un endroit très pittoresque. Localité salubre. Bains et agréments de toute sorte, chambres vastes et bien aérées ; cottages pour familles. Table de premier ordre et vins de choix.
5juin—

TRISCONI.

HOTEL WASHINGTON,
MILNEBURG,
Réouvert pour la Saison 1885.

SEUL RESTAURANT de PREMIÈRE CLASSE sur les bords du lac.
La cuisine est sous la direction du fameux chef REMY, connu de tous les amateurs de bonne chère.
Vins et liqueurs de première qualité et aux prix les plus modérés.
Les bains, n'étant pas affectés par le drainage de la ville, comme ils le sont dans les autres établissements, sont délicieux.
Les trains partent de la ville régulièrement. Voyez l'annonce du chemin de fer.
Les ordres pour repas peuvent être transmis par téléphone, ou laissés à mon établissement, le Customhouse Exchange, coin Canal et Decatur.
JOHN TRISCONI, Propriétaire.
17 mai—3 m

HOTEL DE L'EUROPE,
A BILOXI.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. L'hôtel sera ouvert jusqu'au 15 octobre. 7 mai—3 m

Avis.

La raison sociale DAN TALMAGE'S SONS & CO. est, ce jour dissoute d'un commun accord, M. Edmond Marchesseau se retirant de la maison. Les affaires de commission et de vente dans le riz se continueront par les autres associés sous la raison sociale
DAN TALMAGE'S SONS & CO.

Nous avons, ce jour, vendu à M. Edmond Marchesseau le moulin à riz "American" situé rue S. Peters, de 141 à 149, et, en nous retirant des affaires de moulin à riz, nous sollicitons pour notre successeur le patronage de nos nombreux amis.
DAN TALMAGE'S SONS & CO.

Ayant acheté de MM. Dan Talmage's Sons & Co. les moulins à riz "Americain", rue S. Peters, de 141 à 149, je sollicite une part du patronage de tous ceux qui ont besoin des services d'un moulin de premier ordre. Avec une machine améliorée et de grands soins aux affaires, j'espère mériter l'appui et l'encouragement de l'industrie rizière de cet Etat.
EDMOND MARCHESSEAU.
23 juin—7f

Des Lettres de Crédit Circulaire.

Pour l'usage et l'agrément des
TOURISTES EUROPÉENS.
ÉMISES POUR
L'Angleterre et le Continent.
Peuvent s'acheter à la
BANQUE NATIONALE D'ETAT
31 et 33 rue du Camp.
Et à la SUCCURSALE, coin Conti et Royale.
10 mai—2 m.

Compagnie d'Assurances du Croissant.
(CRESCENT INSURANCE)
67 et 69, rue du Camp.
NOUVELLE-ORLÉANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT ...$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixée de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

W. E. LYMAN ....Président
CHAS. H. DOLSEN ....Vice-Président
CHAS. E. RICE ....Secrétaire

Directeurs :

Joseph Bowling,	James T. Reed,
Geo. W. Sentell,	Sam'l H. Kennedy,
W. B. Conger	Alfred Moulton,
U. Marinoni	W. E. Lyman,
Harry L. Flash,	Chas. H. Dolsen,
J. J. Reiss,	S. C. Conlon
Lucien Delery,	Charles Newman,
N. D. Wallace	M. Gillis,
R. F. W. Bachman	C. K. David,
Wm. Garig,	A. Rosenfield,
John D. Fisher,	Chas. E. Rice
Joseph Kohn,	Charles M. Whitney,
	D. R. Calder.

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
5juin—1an

AGENCE DES VOYAGEURS
102 RUE DU CANAL.
Grande réduction de prix de passage.
—$37—
Pour aller en France, Allemagne et Angleterre. A Gênes ou Naples, $42.—Palerme $47.
Les prix sont réduits pour toutes classes de voyageurs. Informez-vous chez THOMAS COOK ET FILS, 102 rue du Canal.
7 mai—6m MaSD

Spectacles, Bals, &c.

THEATRE EN FER DE FARANTA
Coin Bourbon et Orléans.

UNE SEMAINE DE PLUS SEULEMENT,
LUNDI, 29 JUIN.
La Comédie à Sensation.
ELFIE, the MOUNTAIN WAIF
Matinées, mercredi, samedi et dimanche.
Entrée, 10 cents.
28 juin—

Seizième Festival
ANNUEL DU QUATRE JUILLET
PAR
L'Association de Bienfaisance des COMMIS,
AUX
FAIR GROUNDS,
SAMEDI, 4 JUILLET 1885.
FEU D'ARTIFICE
NOMBREUX JEUX CHAMPÊTRES.
BAL DANS LE MAIN BUILDING.
Billets..............................50 sous.
On peut se procurer des invitations pour dames des membres de l'Association.
14 juin—Dim Mar Mer au 4 juil

PETITES ANNONCES.

ALOUER.

A louer un magasin avec résidence, formant le coin Sud-est des rues Rocheblave et Commune. Un bon emplacement pour grocerie et buvette. S'adresser sur les lieux. 30juin—2f

A VENDRE.

A vendre—Un fonds de magasin de librairie et d'articles de religion, bien connu depuis longtemps et bien achalandé. S'adresser à F. J. Dreyfous, 21 Passage de la Bourse. 21 juin—1m

A vendre—La résidence en briques No. 210 rue Royale. S'adresser à Hoey & O'Connor, 17 rue Carondelet. 11juin—1m

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'Abeille.
20 avril

Nouvelles Marchandises reçues.
NOUVELLES NATTES DE CHINE.
Tapis de Bruxelles à 70 cts la yarde
A. Brousseau's Son,
23 & 25....Rue de Chartres....23 & 25
—NOUVEAUX GENRES—
Moquettes, Velours, Bruxelles,
avec et sans bordures.
Stores de Rideaux, Rideaux de dentelle,
Toiles cirées, Linoleums,
Nattes de Coco et de Napin.
Spring Rollers de Hartshorn aux prix de fabrique.
22mars—

CHEZ
GRUNEWALD
18 Baronne ou
127 Canal,
LES MEILLEURS
PIANOS!
Meilleur marché que tous les autres

Provenant des premiers fabricants,
STEINWAY, PLEYEL,
SOHMER, BEHR et
KNABE, FISCHER
PIANOS!
Les plus habilement fabriqués, et supérieurs sous le rapport du son et de la durée.
GRAND STOCK DE
Grands Orgues et d'Orgues droits et carrés
DES MEILLEURES FABRIQUES.
MUSIQUE
Et Instruments de Musique
EN GROS ET EN DETAIL.
Pour tout ce qui concerne la musique, adressez-vous à
L. GRUNEWALD,
18 rue Baronne
ou 127 rue du Canal.
4oct—

Déballage d'Articles de Printemps
AUJOURD'HUI,
—CHEZ—
GODCHAUX.
NOUVEAUTÉS
—EN—
VETEMENTS
—POUR—
Messieurs,
Jeunes Gens
et Enfants,
Aux Prix les Plus Réduits.
Un dictionnaire de poche de Webster sera donné à chaque acheteur.
LEON GODCHAUX,
81, 83 et 85 rue du Canal.
Les ordres de la campagne sont sollicités.
Des échantillons et les indications pour prendre ses propres mesures sont envoyés sur demande, gratuitement, dans toutes les parties de l'Etat. 16 avril—

Dentistes.

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

G. P. MALONEY, D. D. S.,
DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE
150....RUE DU CANAL....150
près Baronne.
Dentiste du couvent des dames Ursulines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.
Extraction de dents sans douleur.
Marchand de tous articles de dentiste aux prix de fabrique. 25 août

Dr. J. B. Perez,
Médecin et Chirurgien,
D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des
ORGANES GENITO-URINAIRES
et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.
No 6 rue South Rampart.
20mars—1an

LA CREOLINE,
—OU—
La liqueur Malakoff des dames et des familles.
ALPHONSE WALZ,
24 et 26 rue Conti,
Seul [illegible]

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE G.
DE LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nlle-Orléans, Lne.,
MARDI, 14 JUILLET 1885.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du
GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

GROS LOT
$75.000

1,967 Lots, montant en tout à
$265,500.

Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$75,000,	soit	$75,000
1 Lot de	25,000		25,000
1 Lot de	10,000		10,000
2 Lots de	6,000		12,000
5 Lots de	2,000		10,000
10 Lots de	1,000		10,000
20 Lots de	500		10,000
100 Lots de	200		20,000
300 Lots de	100		30,000
500 Lots de	50		25,000
1,000 Lots de	25		25,000

PRIX D'APPROXIMATION :

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit $6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit 4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit 2,250

1,967 Lots se montant à $265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

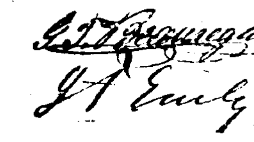

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

plus de renseignements, écrire clairement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.
(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.
Adressez à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O.
Adressez vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emile Bonny vs. Peter Jones et le Dr. John T. Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,105.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er août 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :

Quatre certains terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, voies, droits, privilèges et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situés dans le Faubourg Delord, Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Benjamin, maintenant Thalia, Nouvelle Levée, maintenant Peters, et Suzette, maintenant Erato, et désignés par les numéros un, deux, trois et quatre sur un certain plan dressé par Albert G. Blanchard, député voyer, le 14 février 1882, et annexé au procès verbal d'une assemblée de famille tenue en l'étude de Eusèbe Bonny, notaire, le 25 février 1882, lesquels lots mesurent, au pied américain, comme suit, à savoir :

Les lots numéros un et deux mesurent chacun vingt-six pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles ; le lot numéro un formant le coin des rues Tchoupitoulas et Thalie, le lot No. 3 qui fait partie du morceau de terre désigné par le No 3, sur un plan de Moelhausen en date du 27 janvier 1847, mesure trente-six pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur cent vingt-sept pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 4 mesure vingt-six pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur cent vingt-sept pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les susdits lots de terre ont été achetés par ledit Peter Jones, comme suit, à savoir :

Le lot No un de la succession de Robert N. Ogden, d'après un acte passé pardevant Emmanuel Burthe, anciennement notaire en cette ville, le quatrième jour de mai 1868, et les lots Nos deux trois et quatre de F. S. Ogden et als, d'après un acte passé pardevant le même notaire, le vingt-huitième jour d'avril 1868.

Tous les susdits lots de terre ont été adjugés au dit Peter Jones, en vertu d'un décret rendu par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 06 jour de mars 1882, dans l'affaire de la succession de Mme Mary Devany, veuve de Peter Jones, No 5215 du dossier de la dite cour, lequel décret a dûment été enregistré dans le bureau des aliénations de cette ville, livre No 155, Fol 457.

Et la part et l'intérêt indivis du dit Dr J. T. Jones à la dite propriété a été acquis par lui comme un des héritiers de feue sa mère Mme Marie Devany, femme du dit Peter Jones.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
30juin—7 14 21 28 juil 1 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

E. J. Kursheedt, agent, vs Simeon Belden.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 9,757.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 7 juillet 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tous les droits, titres et intérêts dans un certain jugement en faveur de Siméon Belden dans l'affaire de Siméon Belden versus The Butchers Union & Slaughter House Company No 12,807. Division A., Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 juin—26,30—juil 2 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Vve R. F. Theurer vs Theodore Hartwig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,167.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 7 juillet 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Tremé, Deuxième District de cette ville, faisant partie du lot désigné par le numéro vingt trois dans l'îlet numéro quarante cinq borné par les rues Derbigny, St. Louis et Claiborne et la Promenade Carondelet, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, en date du 16 mai 1810 et déposé en l'Etude de David L. McCay, anciennement notaire en cette ville, mesurant au pied américain, vingt cinq pieds de face à la rue St. Louis sur une profondeur de quatre vingt dix pieds et de face à la rue Derbigny, et forme l'encoignure des rues St. Louis et Derbigny.

Acquise par le défendeur de Pierre Bouisé, par acte pardevant C. V. Foulon, notaire, le 16 janvier 1869.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 juin—2,9,16,23,30—juil. 7

ANNONCE JUDICIAIRE

Benjamin J. Montgomery vs. Edward Balding.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 12,600—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 18 juillet 1885 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quatrième, des Dryades, Troisième et Dryades, et désigné comme lot numéro vingt et un sur un plan déposé pour référence en l'étude de Andrew Hero jr, notaire. Le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de cent vingt six pieds onze pouces et neuf lignes plus ou moins entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Charles H. Reed et als par un acte passé pardevant J. J. Winchester, alors notaire en cette ville, le 1er mai 1869.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16juin—16,23,30—juil 6,13,18

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente importante par le shérif civil de propriétés de valeur, dans le premier district de cette ville, désignées par les Nos. 266, 268, 270, 272, 274 et 276 rue Magazine.

Nos. 174, 176 et 178 rue Carondelet, et Nos 110 et 112 rue Carondelet.

Dans l'affaire de la Sun Mutual Insurance Company versus Mme Henrietta Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 14,236—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 11 juillet 1885, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir :

I.—1° Cinq certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Poeyfarre, Foucher ou Constance et Duplantier, maintenant rue Calliope, désignés par les Nos. Un, Deux, Trois, Quatre et Cinq sur un certain plan numéroté deux, déposé dans les archives de Octave De Armas, notaire en cette ville ; les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt-sept pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Magazine sur cent huit pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, le lot No un formant le coin des rues Poeyfarre et Magazine, le tout d'après le dit plan.

2° Une certaine portion de terre située dans le dit Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Poeyfarre, Foucher ou Constance et Calliope, située dans le fond de la propriété premièrement décrite et mesurant treize (13) pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Poeyfarre par quatre vingt dix sept pieds deux pouces et cinq lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connues comme les los aux Nos 266, 268, 270, 272, 274 et 276 rue Magazine, et tous les droits, voies et avantages qui s'y trouvent.

II.—1° Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St. Charles, Julia et Girod et mesurant, au pied américain, vingt pieds de face à la rue Carondelet sur cent soixante pieds de profondeur, au pied français, entre lignes parallèles. Laquelle dite portion de terre est prise du côté le plus près de la rue Girod et d'un certain lot ayant une façade de soixante pieds à la rue Carondelet, au pied français, sur une profondeur de cent soixante pieds au pied français, désigné par le numéro sept, sur un plan annexé à un acte passé pardevant T. Seghers, anciennement notaire en cette ville, le 1er novembre 1839. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme le No 174 rue Carondelet et tous les droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

2° Une certaine portion de terre, située dans le même District et îlet et touchant à la propriété ci-dessus, ayant, au pied américain, quarante trois pieds cinq pouces et deux lignes de face à la dite rue Carondelet sur une profondeur de cent soixante pieds, au pied français, entre lignes parallèles. Laquelle dite portion de terre est prise du côté le plus près de la rue Julia du lot No sept ci-dessus décrit.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent. Les bâtisses sont désignées par les Nos 176 et 178 rue Carondelet.

III.—Deux certains terrains situés et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St. Charles, Poydras et Lafayette, anciennement rue Hevia, désigné un, par le numéro cinq sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, le 6 juin 1852 et l'autre par le numéro six sur un plan fait par C. F. Zimple, le 12 avril 1836 et déposé en l'étude de William Christy, anciennement notaire en cette ville ; le dit lot numéro cinq mesure vingt pieds de face à la rue Carondelet sur soixante-seize pieds neuf pouces de profondeur et le dit numéro six mesure vingt cinq pieds de face à la rue Carondelet sur cent vingt sept pieds, onze pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignées par les Nos. 110 et 112 rue Carondelet et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent ou qui y en dépendent en quelque sorte.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9juin—9, 16, 23, 30—7, 11 juil.

ANNONCE JUDICIAIRE

Fisher & Caulfield vs. L. Devis & Bro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,700—En vertu d'un ordre de vente, en date du 26 juin 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, JEUDI 2 juillet 1885, à 10 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

A mon entrepôt rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, dans le Deuxième District de cette ville—

Un assortiment de groceries de choix, vins, liqueurs, etc., d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Aussi—Un poney brun.
Un wagon, à deux roues.
Un jeu de harnais.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27juin—27 28 30 juill 2

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE
VENTE DE SYNDIC.

O. Terry & Sons vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No. 13,573.—En vertu d'un ordre de vente en date du 26 juin 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certaines portions de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situées dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hercules, maintenant Remparts, Calliope, Clio et White, désigné par la lettre G, sur un plan annexé à un acte passé pardevant W. Monaghan, notaire, le 25 janvier 1854.

La première portion de terre mesure trente-quatre pieds de face, plus ou moins, à la rue Hercules, maintenant Remparts, commençant à un mur en briques sur la propriété de W. W. Peyton et finissant à la ligne qui divise la dite portion de terre de la propriété adjacente vers la rue Calliope, sur une profondeur de cent quatre vingt treize pieds onze pouces et cinq lignes, plus ou moins, entre lignes parallèles.

La seconde portion de terre forme l'encoignure des rues White et Clio et mesure soixante-trois pieds neuf pouces, plus ou moins, de face à la dite rue Clio, sur une profondeur de quatre-vingt treize pieds et quatre lignes, plus ou moins, entre lignes parallèles, et soixante-trois pieds neuf pouces dans le fond, le divisant de la portion de terre premièrement décrite.

Les deux dites portions de terre forment une partie d'un certain lot de terre acquis par W. W. Peyton de Carl Kohn, par acte pardevant T. O. Starke, notaire en cette ville, le 23 juin 1853, la dite portion a été acquise par J. L. Gubernator de W. W. Peyton, conformément à un acte passé pardevant W. Monaghan, notaire, le 25 janvier 1854. Toute la dite propriété a été acquise par John L. Gubernator de John O. Terry, conformément à un acte pardevant Octave Morel, notaire, le 28 décembre 1878 enregistré au bureau de transfert, livre 109, fol. 680, ainsi que l'usage de la dite portion de terre sur laquelle l'ouverture de la rue White est projetée jusqu'à ce qu'elle soit ouverte par les autorités de ville des rues Clio et Calliope.

Etant la même propriété acquise par John O. Terry & Sons de John L. Gubernator, conformément à un acte passé pardevant Octave Morel, notaire, le 2 mars 1880, enregistré au bureau de transfert, livre 112, fols. 290 et 291.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans,
Et syndic dans la susdite affaire.
30 juin—30—7,14 21 28—1erAout

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bijouterie, Bijouterie, Comptoirs, Vitrines, Coffres-fort, etc.

Wm Epps vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,327.—En vertu d'un ordre de vente en date du 29 juin 1885 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, VENDREDI 10 juillet 1885, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tout le contenu, installations, stock, etc. du magasin de bijouterie, ainsi que les comptoirs, vitrines, et 2 coffres-forts, etc., conformément à un inventaire déposé en mon bureau, dans l'affaire ci-dessus, seront vendus, à mon entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres, dans le Deuxième District de cette ville.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 juin—30—juil 3 7 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

James K. Tucker vs Mme Frances E Sprague.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 13,675—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le MARDI 30 juin 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, Terpsichore et Euterpe désigné par le numéro trois, et mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes sur la rue Baronne sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire de Mme Elliot W. Gregory, conformément à un acte passé pardevant T. O. Stark, notaire, le 27 novembre 1852 enregistré au bureau de transfert livre 60 folio 266.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30mai—30—juin 6 13 20 27 30

ANNONCE JUDICIAIRE

F. Hollander & Co. vs Geo. Latour.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14,728.—En vertu d'un ordre de vente du 26 juin 1885 à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux ci-après désignés, le MARDI 30 juin 1885 à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tout le contenu, installations, stock, meubles, etc., du Salon et Barroom, encoignure des rues Champs Elysées et Decatur, dans le Troisième District de cette ville, d'après un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 juin—27 28 30

ANNONCE JUDICIAIRE

Charles A. Denis vs. Adolph Landau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14,574—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le [illegible] juillet 1885 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par la Levée inférieure du Upper City Park et les rues Valmont, Magazine, Constance et Peters, [illegible] numéro vingt huit de Burtheville. Le dit lot est désigné par le numéro cent sur un plan du dit îlet annexé à un acte de vente de [illegible] voyer de ville, en date du 21 avril 1866, et annexé à un acte de vente de Samuel B. Fairchild passé pardevant Geo. C. Preot, notaire, le 29 août 1854 et mesurant, conformément au dit plan, vingt huit pieds cinq pouces de face à la ligne inférieure du Upper City Park sur une profondeur de cent vingt trois pieds six pouces six lignes entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—1° Au comptant, un montant suffisant pour payer la réclamation du plaignant à savoir de cent quarante trois 75/100 piastres avec six pour cent d'intérêt par an à partir du 22 octobre 1884 au 25 avril 1885, et 8 pour cent par an d'intérêt à partir du 25 avril 1885 jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent d'intérêt sur le montant du principal de la réclamation du plaignant pour honoraires d'avocat, tous les frais de l'affaire et de la vente et toutes les taxes dues sur la propriété qui sera vendue.

2° L'acquéreur assumera le paiement de deux différents billets à ordre datés du 22 octobre 1884 tirés à l'ordre de et endossés par le défendeur, chacun pour la somme de cent quarante trois 75/100 piastres et payables respectivement à douze et vingt-quatre mois après leur date, avec intérêt à raison de 6 pour cent par an à partir de leur date jusqu'à maturité et 8 pour cent par an à partir de leur maturité jusqu'au paiement et garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la dite propriété en concurrence avec la réclamation du plaignant conformément à un acte passé pardevant G. C. Preot, notaire, le 24 octobre 1884. L'acquéreur assumera toutes les obligations de la dite hypothèque, non altérando, et payera 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès.

3° Et la balance du prix de l'adjudication s'il y en a comptant sur les lieux et en cas que le prix de l'enchère sur la propriété après déduction des susdits frais, honoraires et taxes au comptant serait moindre que le montant de la réclamation du plaignant avec intérêt comme il est mentionné ci-dessus, et les billets qui seront assumés comme il est ci-dessus décrit, alors après le paiement des frais ci-dessus, honoraires et taxes au comptant, le reste du prix d'adjudication doit être divisé au prorata entre le montant de la réclamation du plaignant maintenant due et les billets à ordre, ci-dessus secondement décrits, le pro rata de la réclamation du plaignant maintenant due sera payé au comptant et les pro ratas des billets à ordre ci-dessus deuxièmement décrits seront assumés par l'acquéreur.

THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
26 juin—26—juil 3 10,17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif de l'ex-[illegible], couvert en ardoises, de valeur connu comme le Home Warehouse, dans l'îlet borné par les rues Poydras, New Levée, Lafayette et Fulton, sur cinq lots de terre, face aux rues New Levée et Fulton.

Dans l'affaire de Paul Emile Théard vs. Mme Henrietta Sidle, veuve de John Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,141.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI le 11 juillet 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Cinq certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, New Levee, Lafayette et Fulton, et numérotés respectivement un, deux, trois, cinq, six, sept, huit et neuf, conformément au plan dressé par J. A. Beard, dûment certifié par Hugo Grant, voyer de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Les dits lots de terre mesurent ensemble cent quatorze pieds sept pouces et six lignes de face à la rue New-Levée sur cent quinze pieds trois pouces et six lignes de face à la rue Fulton, sur une profondeur de cent quinze pieds quatre pouces et six lignes sur la ligne qui divise le lot cinq du lot No quatre et cent seize pieds deux pouces et six lignes de profondeur sur la ligne qui divise le [illegible] du lot No dix. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent. Les bâtisses et améliorations sont connues comme le warehouse en briques, couvert en ardoises et appelé le "Home Warehouse."

Etant les mêmes lots de terre que la feu John Davidson a acquis de la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à cinq actes de vente passés pardevant H. B. Cenas, anciennement notaire en cette ville, en date du trente unième jour de mars dix huit cent cinquante trois et la défenderesse a acquis la propriété comme suit : La moitié indivise comme veuve survivante en communauté du dit John Davidson et l'autre moitié indivise en raison de l'achat fait par elle de Mme Elizabeth J. Bailey de son intérêt dans cette propriété étant un cinquième indivis de la moitié indivise ou un dixième indivis par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 6 juillet 1875 et de Charles M. Parks de son intérêt étant aussi un dixième indivis, aussi par un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 6 juillet 1875 et en raison de l'adjudication à elle par un décret de l'honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 juin 1875 de l'intérêt de ses trois enfants mineurs, John, Mary Stuart et James Alexandre Davidson, étant un dixième indivis pour chacun desdits mineurs ou trois dixièmes indivis pour tous lesdits mineurs.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
9 juin—9,16,23,30—juil 7,11.

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un emplacement d'encoignure de valeur dans le Quatrième District, à l'encoignure des rues St Denis et Harmony. Succession de Mme Christina Rothaud. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E. No 4,131.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI 1er août 1885 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus juge de la dite Cour, en date du 25 juin 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre dans l'îlet borné par les rues Harmony, St Denis, Septième et St Patrick, dans le Quatrième District de cette ville, mesurant 20 pieds de face à la rue St-Denis sur une profondeur de 110 pieds 10 pouces sur l'autre côté et 11 pieds 6 pouces dans le fond.

Les améliorations comprennent la grande boulangerie bien connue "St Denis" ayant un grand four presque neuf, et pouvant cuire six barils de farine, deux bâtisses en bois, l'une d'elles couverte en ardoises, etc. Le voisinage est très peuplé et offre pour ce genre d'affaires un excellent placement. Les chars des rues Dryades et Remparts passent devant la porte et la façade de la propriété a été récemment planchéiée à neuf.

Termes et Conditions—L'acquéreur assumera et paiera en sus du prix de son adjudication les taxes de ville et d'Etat de 1885.

L'acquéreur assumera le paiement de quatre billets à ordre, chacun de cent soixante quinze piastres tirés par Leo Blessing, Tuteur, à l'ordre de et endossés par lui, tous datés du 30 janvier 1885. Deux payables à un an après date, et les deux autres payables à deux ans après date, avec 8 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date jusqu'à paiement, paraphés "Ne Varietur" par Omer Villere, notaire, le 23 avril 1885, par quels billets ladite propriété a été achetée et lesdits billets mentionnés, garantis par privilège de vendeur et le reste au comptant.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
28 juin—28—juil 4 11 18 25—août 1er.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de valeur dans le Cinquième District.

Succession de Dominique Terriault.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B—No. 14,440

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI 1er août 1885 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, en date du 25 juin 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre située dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No. 79, qui est compris entre les rues Elmire, Chestnut, Alix et Eliza. La dite portion de terre est composée du tout du lot original No 19 du dit îlet et une moitié du lot No. 18 qui y touche. La dite portion de terre mesure 47 pieds 4 pouces et 4 lignes de face rue Elmire par la profondeur comme suit : le lot No. 19 a 150 pieds et la dite moitié No. 18 a 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire aux frais de l'acquéreur. Il aura à payer en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1885, un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
27 juin—27 juil 4 11 18 25 août 1er

ANNONCE JUDICIAIRE

Le contenu du magasin de bijoux Nos. 10 et 12 rue St. Charles.

Succession de Fannie Weil, épouse de David Cohn.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D. No 14,274

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No. 45 rue Royale—MARDI 7 juillet 1885 à 10 heures et demie du matin, au local Nos 10 et 12 rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de ladite Cour, en date du 23 juin 1885 je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tout et particulièrement le contenu du dit magasin de bijoux, consistant en partie en diamants et pierres précieuses, montres en or et en argent, chaînes, pendules et bijoux de toutes descriptions ainsi que jumelles, lunettes, installations du magasin, vitrines, coffre-fort en fer, etc.

Aussi, un lot de comptes à recouvrer. Le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
24juin—à la vente.

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles et effets mobiliers, Piano, Boucles d'oreille en diamant, montre en or, etc., etc.

Succession de John Mahony et de Catherine Ward, sa femme.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A No. 14,323

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 45 rue Royale—LUNDI 6 juillet 1885, à 10 heures du matin, sur les lieux encoignure des rues Verret et Olivier dans le Cinquième District en vertu d'un ordre de l'Hon. A. Voorhies, juge de la dite cour, en date du 20 juin 1885 je procéderai à vendre les objets ci-dessous décrits à savoir :

Un assortiment général de meubles et effets de maison. Aussi un piano Emerson, une paire de boucles d'oreille en diamant, une montre en or. Le tout d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur livraison.
23 juin—23 30 juil 6

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété bien située dans le Cinquième District.

Succession de John Mahony et de Catherine Ward, sa femme.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A—No 14,323

PAR B. ONORATO, encanteur, Bureau No. 45 rue Royale—SAMEDI 25 juillet 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot juge de la dite Cour, en date du 20 juin 1885, je procéderai à vendre les propriétés suivantes, à savoir :

1° Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville désigné par le No 3 de l'îlet No 2 et maintenant par le lot No 3 de l'îlet No 10 nouveau plan de ville du dit district, mesurant, au pied français, 60 pieds de face à la rue Patterson sur une profondeur de 111 pieds 8 pouces au côté du lot No 3 et 112 pieds 4 pouces de l'autre côté.

2° Deux certains terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, etc., situés dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No 26 borné par les rues Delaronde, Olivier, Peters et Verret, les dits lots sont désignés par les Nos 21 et 22 du dit îlet, mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Peters sur 125 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le tout au pied anglais.

Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant W. H. Seymour aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devront payer en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1885.
Un dépôt de 10 (0) sera requis sur les lieux pour assurer la vente.
23juin—23 27 juil 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Sixième District.

Meubles de maison, montre en or, etc.

Succession de [illegible]. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 14,347.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 45 rue Royale—SAMEDI 11 juillet 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la dite Cour, en date du 5 juin 1885 je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le [illegible] District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Broadway, Chestnut, Olivier et Wall, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Broadway sur une profondeur de 120 pieds. Les dits lots sont désignés par les Nos 1 et 20.

2° Deux certains lots de terre dans le même District et îlet, se touchant, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Broadway sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles au pied américain. Les dits lots sont désignés par les Nos 2 et 3.

3° Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le même district, désigné par le No 4, dans l'îlet borné par les rues Broadway, Chesnut, Olivier et Wall et mesure 30 pieds de face à la rue Broadway sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, au pied américain.

Conditions comptant. Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire, aux frais des acquéreur. Les acquéreurs paieront en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1885. Un dépôt de 10 pour cent au comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Et le même jour, à 10 heures du matin au local rue Broadway entre Olivier et Wall, dans le dit Sixième District de cette ville, en vertu du même ordre, il sera vendu tous les effets mobiliers appartenant à la dite succession.
Conditions—Comptant sur les lieux.
7juin—7,13 20,27—juil 1 11

VENTES PAR LE CONSTABLE.

J. M. Villarsso, agent, vs Mme M. E. Wheeland.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No 8489—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Roane, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan le VENDREDI, 10 juillet 1885 à midi, à mon bureau, encoignure des rues Camp et Lafayette, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison d'après un inventaire déposé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée.
Conditions—comptant sur les lieux.
P. A. LOOBY,
Constable.
30 juin—30 juil 7 10

Louis A. Fourier vs. John Nero.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No. 8,244—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Chas G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la porte de la cour, coin Avenue de la Louisiane et Magazine dans le Sixième District de cette ville le LUNDI, 6 juillet 1885, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un cheval.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK CARAMBAT.
Constable.
25 juin—25,30—5 juil

Avis aux Créanciers.

John W. Madden vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,026—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de John W. Madden et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John W. Madden, syndic dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. G. McGEHAN,
Greffier.
25 juin—25 30—4 juil

A. G. Nicolopulo vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,141—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de A. G. Nicolopulo et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par C. W. Miltenberger, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEHAN,
Greffier.
25 juin—25 30 4 juil

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Succession de Marguerite Richard, veuve en premières noces de François Girardat et en secondes noces de Simon Niofe.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 1er août 1885, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 juin 1885.

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le 3me district de cette ville, désigné par le No 2 de l'îlet No 22, compris entre les rues Derbigny, Laharpe, Lapeyrouse et Roman, lequel lot de terre mesure 32 pieds de face à la rue Derbigny sur 81 pieds 8 pouces de profondeur.

Conditions—Comptant.
L'acquéreur paiera en sus du prix de vente les taxes dues en 1885.
Acte de vente pardevant Octave Morel, notaire.
30juin—4 juil 11 18 25 1er août

Succession de D. A. Deulson.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 2 juillet 1885, il sera vendu à 11 heures du matin, au No. 168 rue Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 juin 1885—

Le contenu d'un magasin de chaussures, étagères, comptoirs, etc., etc.
Conditions—Comptant.
21juin—21, 27—2 juil

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois terrains de choix pour bâtir à l'encoignure des rues Canal et Galvez.

Trois propriétés à deux corps de logis rue Galvez.

Ingraham R. Hyams vs Mme Lelia A. Hyams, tutrice et als.

No 13,303.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR. Nicholas J. Hoey, encanteur, bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 18 juillet 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus le 29 mai 1885 par l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la dite cour et signé le 4 juin 1885 il sera vendu à l'encan—

Six lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Galvez et Miro, désignés comme lots Nos 19 à 24.

Les lots Nos 19 et 20 mesurent chacun 28 pieds 10 pouces de face à la rue Canal, sur une profondeur de 114 pieds, entre lignes parallèles.

Le lot No 21 mesure 29 pieds 11 pouces de face à la rue Canal sur une profondeur et façade à la rue Galvez de 114 pieds.

Le lot No 22 mesure 28 pieds 5 pouces de face à la rue Galvez sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces, entre lignes parallèles.

Le lot No 23 mesure 28 pieds 4 pouces et le lot No 24 mesure 28 pieds 5 pouces de face à la rue Galvez sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. Les trois derniers terrains décrits sont améliorés par trois cottages en bois à deux corps de logis avec un étage.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an à partir de la vente pour billets garantis par privilèges de vendeurs et toutes les clauses usuelles de garanties. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1885, et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant J. G. Kustz, notaire.
14 juin—14 21 28—juil 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cheval et cabriolet, à l'encan.

Succession de James J. H. Moore.

No 14,476—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI 2 juillet 1885 à 11 heures A. M. en face de mon bureau No 17 rue Carondelet, entre Canal et Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de ladite cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 juin 1885, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un cheval
Un cabriolet.
Conditions de la vente—Comptant sur les lieux.
21 juin—21 27—juillet 1 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions de Banques, Assurances et autres.

Dans l'affaire de Geo. Day & Co. vs leurs créanciers.

No 13,506—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—MERCREDI, 8 juillet 1885, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 juin 1885 il sera vendu à l'encan les actions ci-après décrites, à savoir :

25	Actions du Southern Insurance Co
20	Whitney National Bank
40	New Orleans Sugar Shed Co.
70	Citizens Bank of Louisiana
50	Peoples Bank
50	New Orleans Gas Light Co.
10	Miss. Terreaux Boeufs & Lake R R Co.
53	New Orleans Canal & Banking Co.
175	Home Insurance Co.

Conditions—Comptant avant le transfert.
27 juin—27—juil 1 7 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Améliorée.

A l'encoignure des rues Louisa et Morales.

Succession de Mme Mary Dunn.

No. 14,158. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR. Nicholas J. Hoey encanteur—Bureau, 17 rue Carondelet—SAMEDI 18 juillet 1885 à midi à la Bourse d'Encan St-Charles il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 juin 1885 la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No. 15 borné par les rues Louisa, Morales, Urquhart et Piété, désignés par les lots Nos 1 et 22 qui se touchent et mesurent ensemble 63 pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces et 4 lignes.

Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Louisa et Morales, sur lequel se trouve un cottage à un étage.

Conditions de la vente comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues en 1885, et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant W. J. Castell notaire.
14juin—14 20 27—juillet 4 11 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

La résidence agréable

No. 434 rue Baronne, entre Terpsichore et Euterpe.

Avec deux lots de terre.

Succession de Mme [illegible] Glennon, femme, etc.

No 13,348—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur—Bureau, No. 17, rue Carondelet—SAMEDI 11 juillet 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 juin 1885, il sera vendu à l'encan—

La résidence en bois à deux étages No 434 rue Baronne, sur le côté Ouest, entre Terpsichore et Euterpe. Le terrain comprenant deux lots Nos. 4 et 5, mesurant ensemble 51 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue Baronne sur une profondeur de 110 pieds avec l'usage d'une allée en commun dans le fond ouvrant sur la rue Euterpe.

La bâtisse est retirée de la rue, et les deux terrains ont des plates-bandes sur le devant et sur le côté, galeries de devant et à l'arrière, de larges corridors, vastes salons doubles et trois chambres à coucher. L'aile a une cuisine, chambre à repasser, deux chambres à coucher, office, écurie et remise avec emplacement pour la fourrage, chambre à lever et chambre pour le charbon, etc. Le voisinage est agréable et d'accès facile pour les affaires.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de un et deux ans avec intérêt à 8 pour cent par an à partir du jour de la vente, privilège du vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie, l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1885 et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Wm O. Hart, notaire.
10 juin—10,14,20,27—juil 4 11.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux terrains de valeur pour bâtir,

Rue Magazine, entre Delord et Poeyfarre.

Vente en partage.

Dans l'affaire de Anna D. Biscoe vs John M. Simms et als

No. 14,396.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 25 juillet 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, (Rotonde de l'Hôtel St Charles,) en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 9 juin 1885 et signé le 16 juin 1885, il sera vendu à l'encan, à savoir—

Deux certains terrains, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Delord, Camp et Poeyfarre, et désignés par les Nos. 7 et 8 sur un plan dressé par Edward Gottheil, voyer, en date du 29 mars 1849 annexé à un acte passé pardevant A. Chiapella, notaire en cette ville le 19 mai 1849. Les dits lots se touchent et mesurent chacun, d'après le dit plan, 27 pieds de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, au pied américain. Etant la même propriété acquise par Bennett Biscoe et Thomas Simms de Henry E. Martin d'après un acte passé pardevant R. Brennan, notaire en cette ville, le 13 avril 1853.

Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire aux frais des acquéreurs.
20 juin—20,27—4,11 18 25 juil

DR. HERARD,
SPÉCIALISTE FRANÇAIS,
149 Royale, Nouvelle-Orléans.

Guérison du Cancer et des Hémorroïdes sans opération.
Guérison de toutes les affections de la peau, ou syphilitiques, sans caustiques ni mercure ; démangeaisons de n'importe quelle nature guéries sans visiter les cas.
Heures d'office, de 9 à 11, et de 2 à 6.
6 juin—1m—

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY. STERN & CO., encanteur—Il sera vendu aujourd'hui MARDI, 30 juin, à 11 heures A. M., dans leurs salle d'encan, No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de J. B. Ader contre L. R. Sassinot.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A—No 14,747.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureaux No 79 rue Bienville—MARDI, 7 juillet 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles rue St. Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 23 juin 1885 il sera vendu—

Des brevets des Etats-Unis pour fourneaux portatifs, Nos 194,101 et 210,272, appartenant conjointement au dit Louis R. Sassinot et à la succession de feu J. B. Ader, réunis pour la dite association.
Conditions—Comptant.
27juin—27—juillet 4 7

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions. Actions. Actions.

Succession de Wm. Alex Gordon, décédé.

A l'encan. Au comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 11 juillet 1885 à 12 1/2 P. M. à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, en date du 26 juin 1885, No. 13,806 du Dossier, pour le compte de la succession de Wm Alex. Gordon, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Deux (2) Actions du fonds capital de la N. O. Belt RR. de $100 payées en plein.
Une (1) Action du fonds capital du New Jockey Club of N. O., de $100 payée en plein
Huit (8) Actions du fonds capital du Illinois Central RR. de $100 chacune payées en plein.
Conditions—Comptant avant le transfert.
28 juin—28—juil 5 9 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dix barils choix whiskey.

Villere et Hebrard vs leurs créanciers.

Dossier No 13,082.—Pour du comptant

PAR W. I. HODGSON, encanteur, Bureau No. 13 rue Carondelet—MERCREDI, 1er juillet 1885, à 10 heures et demie a. m., à l'Union Warehouse, à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Notre Dame, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 juin 1885, dossier No 13,082, dans l'affaire de Villere et Hebrard vs leurs créanciers, il sera vendu (10) barils de whiskey de marque choix, en lots au gré des acquéreurs.
Conditions—Comptant avant livraison.
21 juin—21 25 28 juil 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Carré d'îlet désirable

Divisé en 20 terrains.

Sites excellents pour y bâtir rue Upper Magazine.

Succession de B. J. West, décédé.

Interdiction de B. J. West Jne.—Nos 7839 et 11,186

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

A un crédit de 3 ans et à 6 pour cent d'intérêt seulement.

Vente à l'encan

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 11 juillet 1885 à midi, à la Bourse d'encan de l'Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville en vertu de deux ordres de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, l'un de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Division E, daté du 26 novembre 1884 dans l'affaire de la succession de B. J. West, No 7,839, et l'autre par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Division A, en date aussi du 26 novembre 1884 dans l'affaire de Benjamin J. West jr. interdit, No 11,186, à l'enchère publique il sera vendu—

Un carré d'îlet de valeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Soniat et Dufossat, subdivisé en 20 terrains et mesurant comme suit :

Les terrains Nos 1 à 8 inclusivement contigus les uns aux autres, environ trente un (31) pieds trois (3) pouces chacun de façade rue Magazine sur une profondeur de cent trente (130) pieds. Le terrain No 1 forme l'angle des rues Magazine et Soniat, et le terrain No 8 celui des rues Magazine et Dufossat.

Les terrains de 11 à 18 inclusivement, contigus les uns aux autres, environ trente un (31) pieds trois (3) pouces de façade chacun rue Constance, sur une profondeur de cent trente (130) pieds.

Le terrain No 11 forme le coin des rues Constance et Dufossat, le terrain No 18 celui des rues Constance et Soniat.

Les terrains Nos 9, 10, 19 et 20 sont des terrains dits [illegible] qui se joignent aux terrains [illegible] décrits à l'arrière. Les Nos 9 et 10 mesurant chacun environ trente (30) pieds cinq (5) pouces deux (2) lignes de façade rue Dufossat sur cent vingt cinq (125) pieds de profondeur, et les Nos 19 et 20 mesurant chacun environ trente (30) pieds cinq (5) pouces et deux (2) lignes de façade rue Soniat sur une profondeur de cent vingt cinq (125) pieds. Le tout plus ou moins, et entre lignes parallèles, mesure américaine, d'après un plan visible sur les lieux de la vente.

Ce carré d'îlet de choix subdivisé en 20 grands sites désirables et propres à bâtir, présente des avantages rares pour les personnes cherchant d'excellentes demeures ou pour le placement de leur argent sur le passage de deux lignes de chemins de fer à prix de transport modique, à proximité d'écoles des marchés etc.

Conditions—Un quart ou plus comptant à l'option des acquéreurs et le reste à 1, 2 et 3 ans avec un intérêt courant de 6 pour cent seulement, dûment garanti et toutes les clauses de sécurité usuelles y compris l'hypothèque spéciale lieu du vendeur, assurance, honoraires d'avocat, 10 pour cent payables comptant sur les lieux, pour assurer la vente.

Les actes de vente pardevant Théo. Guyol, notaire aux frais des acquéreurs comprenant les taxes dues et exigibles en 1885.
10 juin—10 14 21 28—juil 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété à Carrollton.

Succession de Henry Lehman, décédé—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Dossier No 14,139—Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 11 juillet 1885 à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, en date du 9 juin 1885, pour le compte de la succession de Henry Lehman, décédé, Dossier No 14,139 il sera vendu à l'encan—

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Septième District de cette ville (Carrollton), dans l'îlet No 10 D borné par les rues Levée, Madison, Cambronne et Deuxième étant composé d'une partie des lots Nos 16 et 15, et mesure 43 pieds 10 pouces de face à la rue Levée, 22 pieds 4 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur sur le côté inférieur de 158 pieds 2 pouces et 6 1/2 lignes, et 129 pieds 8 pouces sur le côté supérieur.

Aussi avec ce lot il sera vendu—

Une autre portion de terre touchant dans le fond au lot ci-dessus décrit, mesurant 10 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 75 pieds, le tout plus ou moins, et touche, dans le fond, aux propriétés de Henry Benchert et de Mme Lehman. Les améliorations comprennent un magasin et résidence en bois à un étage avant 5 ou 6 chambres, cuve, etc., et rapporte $15 par mois.

2° Six certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés à Carrollton, septième district de cette ville, dans l'îlet No 43 K, borné par les rues Cambronne, Jefferson, Zimple et Quatrième désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 24, se touchant et mesurant comme suit, à savoir :

Les lots 1, 2, 3, 4 et 5 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Cambronne et Zimple. Le lot No 24 mesure 30 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur de 150 pieds.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à deux corps de logis, avec arbres fruitiers, citerne, etc., loué à raison de $10 par mois.

Conditions—Comptant en passant les titres, 10 pour cent sur les lieux et assumera toutes les taxes de 1885 en sus des enchères.

Actes de vente pardevant Ernest Commagère, notaire, aux frais des acquéreurs.
10 juin—10 14,21,28—juil 5,11

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS,
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er juin 1885.

Barbe-Gomez Vve	Lacoste Camille
Bagaige Jean	Miroul Adrien
Biteau Paul	Mournet Louis
Bonnecaze Mr et Mme	Mouchon Pierre
Bernard Célestin	Moulong Alexandre
Bernard Frédéric Martin	Molle Daniel Joseph
Babled Clovis	Clotilde
Champagne François	Miron Jean
Cohn Thibaut	Nau Ulysse Gaetan
Combax Guillaume	Patox à potline femme
Courtois Victor	Bruno
Costa Paul	Payelle Charles Jean
Curtelin Michel	Baptiste
Deschamps	Pommateau Jean Marie
Deschamps Etienne	Pagès Félix
Dubois Ernest	Provensal Adolphe
Dupeaux Hippolyte	Provensal Mme Sophie
Desloynes Solange ou Soulange	Provensal Marie Joséphine
Dupont Pierre Benjamin	Provensal Vve Victor
Dassonville Alexandrine femme Alard	Ravel Jean Baptiste Léon
Faivre François	Batter Paul
Frontera Jean	Roemplet Louis
Gojeaux Jose	Soullier Nicolas
George Charles	Saillant Joseph
Guillemin L. Jean Baptiste le fils de	Sylvestre Joseph Antoine
Henrion Mr et Mme	Stef Michel
Hourne Firmin	St Upéry
Imbert Albert	Touchard Frédéric (2)
Juge de Eugène Henri aîné	Thomas Narcisse
Keller Marie Barbe épouse Louis Tache	Tujague Victor Jean Baptiste
Kayran ou Kayrao Pierre	Tanqueriel de la Paulaais
Levallé André	Tabonet Vincent
Ladrix Paul Br	Trégarot Joseph Marie
Leyd Auguste	Vigouroux dans née Leplomb
	Zelle Joseph

Le Consul général chargé du Consulat
Vicomte PAUL D'ABZAC.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

OCCASION RARE.

La résidence pour famille de Maspéro No. 60 rue Esplanade.

5 Actions du New Louisiana Jockey Club.

5 Actions du Texas Pacific R. R. Co.

Succession de P. Maspéro.

No 13,412—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—MARDI, 30 JUIN 1885 à midi il sera vendu à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St. Charles, entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 mai 1885 les propriétés de valeur suivantes, à savoir :

1° Deux terrains, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous droits, voies et servitudes qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Chartres, Quartier et Royale, le premier des deux terrains mesure 33 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Esplanade, et 33 pieds 5 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds 5 pouces lignes sur la ligne latérale vers la rue de Chartres et 122 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne latérale vers la rue Royale ; le second terrain mesure 31 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue du Quartier sur 31 pieds 8 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 87 pieds 6 pouces sur la ligne vers la rue Royale, et 89 pieds de profondeur sur la ligne vers la rue de Chartres, étant la même propriété acquise par feu P. Maspéro de E. Villavaso d'après acte pardevant Octave de Armas, notaire en cette ville le 19 mai 1869.

Les améliorations comprennent cette belle résidence, à deux étages, pour famille, connue comme résidence Maspéro, située sur une des plus belles avenues de la ville et dans un des quartiers les plus aristocratiques, possédant en même temps tous les agréments et tout le confort d'une maison de maître : au premier étage se trouve un grand corridor, vaste salons à arches avec devants de cheminée en marbre blanc, salle à manger, cuisine et deux chambres ; au second étage se trouvent 6 chambres à coucher, chambre à laver, cuve, lieux d'aisance, waterworks, écurie, etc. Il y a dans la cour du fond un magnifique jardin, une vigne, etc.

—AUSSI—

5 actions du New Louisiana Jockey Club.
5 actions du Texas Pacific R. R. Co.

Conditions—Comptant sur adjudication. Actes de vente pardevant Eusèbe Bouny aux frais de l'acquéreur.
30 mai—30—juin 6 13 20 27 30

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Margaret Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 11,920—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr. administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEHAN, Greffier.
20juin—26,30—5 juil

Succession de Nathan C. Folger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. [illegible]—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Michelle Geoffrey, veuve de Nathan C. Folger, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEHAN, Greffier.
26 juin—26 30—5 juil

Succession de Wm. P. Freret.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 4,302—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Cécile Freret, tutrice naturelle de ses enfants mineurs, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEHAN, Greffier.
25 juin—25 30 juil 4

Succession de John Graff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 14,101—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par l'administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte et la dite administratrice déchargée.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEHAN, Greffier.
24 juin—24,29—3 juil

Succession du Dr N. P. Godfrey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,0[illegible]—Division E.—Attendu que Mme Emma Farrar, veuve de N. P. Godfrey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dr N. P. Godfrey, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEHAN, Greffier.
24 juin—24 28 juil 3

John L. Mueller, individuellement, etc., vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 13,353—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Baragua, syndic de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEHAN
24 juin—24 28—2 juil Greffier.

Succession de Nicholas Wagner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,781—Division A—Attendu que Mme Veuve Barbara Wagner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Nicholas Wagner, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEHAN, Greffier.
27juin—27—1 5juil

AVIS AU PUBLIC.

Bureau de l'Arpenteur Général des Etats-Unis pour la Louisiane.
24 Juin 1885.

ATTENDU que dans l'affaire de l'Etat de la Louisiane contre la Ville de Baltimore et autres comprenant les titres du dit Etat, en vertu de la loi du Congrès du 2 mars 1849, à certaines terres inondées dans les réclamations de terres particulières, prétendues confirmées de John McDonough Jr & Co et d'Henry Tonti sont réclamations portant sur la rive gauche ou nord du fleuve Mississipi, dans la partie inférieure de la paroisse St Jacques dont l'arpentage fédéral n'a pas été terminé, consistant en partie des sections 43 et 44 dans T. 11 S. R. 5 E.

Et attendu que par une décision de l'Honorable Secrétaire de l'Intérieur du 21 Novembre 1882, la dite réclamation de l'Etat a été rejetée et une audition autorisée devant ce bureau où toutes les parties intéressées pourraient se faire entendre par l'intermédiaire de leurs avocats ou autrement et produire des preuves dans le but de terminer la manière vraie et légale de compléter le dit arpentage et de fixer les limites et l'étendue des dites réclamations ;

Que toutes les parties intéressées dans les dites réclamations ou dans les réclamations de John Tregre et de L. H. Gueillin Sections 41 et 42 du dit township sachent que conformément aux instructions spéciales de l'Honorable Commissaire du Bureau Général des Terres, émises sur la demande de J. L. Bradford, avocat des héritiers de John L. Lobdell, Thomas Slidell et des villes de Baltimore et de la Nouvelle-Orléans, légataires de par le testament de John McDonogh—LUNDI le 7 jour de septembre prochain, à midi, a été fixé comme le jour et ce bureau comme le lieu pour ladite audition, toutes les parties intéressées dans une des réclamations quelconques aussi bien que l'Etat de la Louisiane qui en réclame des portions en vertu de la concession de terres inondées ci-dessus sont instamment requises d'y assister en personne ou par leurs avocats et de soumettre à l'arpenteur telles preuves et telles suggestions qu'elles croiront devoir faire de manière à permettre à ce bureau de fixer définitivement les limites et les bornes, pour arpentage, des dites réclamations, conformément à la loi. D'après les informations les plus sûres reçues par ce bureau, il paraît que les habitations suivantes forment la façade des dites réclamations sur le fleuve, savoir : l'habitation Shepherd-Cedar Grove qu'on dit appartenir aux héritiers de Shepherd, la Plantation du Docteur Fortin qu'on dit appartenir au Docteur Léon Ferrier, et l'Habitation Fontenot, qu'on dit appartenir à la Veuve Gatherry, de Convent, P. O. Paroisse St-Jacques.

JAMES LEWIS
U. S. Surveyor General.
27 juin—27 juil 4 11 18

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

William S. Nicholson & W. S. Nicholson & Co. vs. Leurs Créanciers.
No. 14,647. Division D.

ORDRE DE COUR—Que la cession des biens des pétitionnaires William S. Nicholson individuellement et comme membre de la raison commerciale de W. S. Nicholson & Cie et du dit W. S. Nicholson & Cie. soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers de William S. Nicholson et W. S. Nicholson & Cie soit tenue et convoquée pardevant Alphonse Barnett, Esq. notaire en cette ville, MARDI, le 14ème jour de juillet 1885 à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires de la dite raison et du dit William S. Nicholson, conformément à la loi, et pour élire un syndic pour la dite raison et du dit Nicholson et pour agir sur sa demande de décharge ; et dans l'intervalle que toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens du dit pétitionnaire William S. Nicholson individuellement et comme membre de la dite raison sociale W. S. Nicholson & Cie et contre les propriétés de la dite raison de W. S. Nicholson & Cie soient suspendues, et que Mme D. Coleman, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 11 juin 1885.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme
JAS D. RANKIN,
Député-Greffier.
13 juin—13,19,24,30—juil 6